

UE211 Spécialité APSA : Pratiquer et enseigner une APSA de spécialité en milieu scolaire (Au choix selon programmes concours) + 2 colles orales (épreuve d'admission 2)

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 30.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement toute l'année
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux pratiques
- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- > Code ELP : 4SEPUE31

Présentation

- connaître les dimensions pratiques, scientifiques, pédagogiques, didactiques, technologiques de l'APSA de spécialité au choix dans 1 des 4 champs d'Apprentissage (CA) du programme et les mobiliser pour répondre aux besoins des élèves ;
- connaître et identifier les différents niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré (6^{ème} à LGTP, SSS et AS) ;
- connaître et utiliser différents cadres d'analyse de la motricité des élèves dans l'activité de spécialité, référencés et personnalisés ;
- concevoir des situations d'apprentissage adaptées, complexes et adaptatives permettant aux élèves de progresser ;
- connaître les risques liés à l'activité de spécialité et les conditions de pratique en toute sécurité ;
- connaître les processus d'apprentissage et d'évolution d'un élève dans l'activité de spécialité ;
- connaître les dimensions scientifiques, pédagogiques, didactiques, technologiques de son APSA de spécialité

et savoir les manipuler pour répondre aux besoins des élèves ;

- savoir adapter ses propositions didactiques et pédagogiques en situation simulée (entretien).

Objectifs

- développer un très bon niveau de maîtrise des connaissances et des compétences pratiques et théoriques dans et sur une Activité Physique, sportive et Artistique (APSA) choisie comme spécialité dans la liste du programme du concours ;
- proposer une démarche d'intervention permettant de transformer durablement la conduite et notamment la motricité à partir de l'analyse de la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans son activité physique de spécialité ;
- Se projeter et proposer une progressivité des apprentissages sur une séquence d'enseignement, voire au-delà ;
- se préparer à l'épreuve d'admission numéro 2 du concours du CAPEPS externe.

Évaluation

- Dans le cadre de l'UE concernée : CCF (écrit et/ou oral) en session 1, CT en session 2 (écrit et/ou oral)
- Dans le cadre du **BCC 21 non compensable** : UE obtenue avec note ≥ 10 , compensable à partir de la note seuil 08/20.

Contact(s)

- > **Jean-jacques Sarthou**
Responsable pédagogique
jsarthou@parisnanterre.fr